RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Prestations de sécurité incendie et sûreté pour les lieux exploités par la SPL S2E (Société publique locale Seine-Eure évènements)

Date et heure limites de réception des offres :
mercredi 06 janvier 2027 à 12:00

Seine-Eure événements
26 avenue Winston Churchill
27400 Louviers
Tél : 0276460330

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Prestations de sécurité incendie et sûreté pour les lieux exploités par la SPL S2E (société publique locale Seine-Eure évènements)
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	5 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Renouvellement 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 7
5.2 - Visites sur site 8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
6.1 - Transmission électronique 8
6.2 - Transmission sous support papier 9
7 - Examen des candidatures et des offres 9
7.1 - Sélection des candidatures 9
7.2 - Attribution des accords-cadres 9
7.3 - Suite à donner à la consultation 11
8 - Renseignements complémentaires 11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 11
8.2 - Procédures de recours 11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Prestations de sécurité incendie et sûreté pour les lieux exploités par la SPL S2E (société publique locale Seine-Eure évènements)

La SPL Seine-Eure Evènements (S2E) a été créée en janvier 2023 par la Communauté d'agglomération Seine-Eure et La Ville de Louviers. L'Agglomération a confié à la SPL la gestion et l'exploitation de trois lieux à forte valeur ajoutée pour le territoire :
- Le Hub Expo & congrès, lieu de l'évènementiel d'entreprises de grands formats (+200p). Ce lieu est situé au 26 avenue Winston Churchill 27400 Louviers ;
- Le Carré Saint Cyr, lieu de référence pour être la vitrine de la politique des métiers d'art sur le territoire Seine-Eure en devenant une galerie d'exposition et de vente d'œuvres issues des métiers d'art. Cet espace est situé 28B rue Papavoine 27 100 Le Vaudreuil ;
- Le Moulin, Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, 27400 Louviers.

La SPL S2E recherche une entreprise de sécurité afin d'assurer l'intégralité des prestations sécurité incendie et sûreté afin d'assurer l'intégralité des prestations de sécurité incendie et de sûreté des publics des manifestations accueillies et organisées dans les différents lieux gérés par la SPL Seine-Eure Evènements

Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par l'acheteur.

Lieu(x) d'exécution :
Hub (Louviers), Carré Saint-Cyr (Vaudreuil) et Moulin (Louviers)
27400 Louviers 27400 Louviers

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	LE HUB (Louviers) / LE CARRÉ SAINT-CYR (Le Vaudreuil)
02	LE MOULIN (Louviers)

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
79710000-4	Services de sécurité
92320000-0	Services d'exploitation de salles de spectacles

Lot(s)	Code principal	Description
01	79710000-4	Services de sécurité
02	79710000-4	Services de sécurité

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Une nouvelle consultation sera lancée deuxième semestre 2028

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes (cahiers des charges de sécurité des sites, plans des sites, convention de location du Moulin, procédure SDIS) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) / détail quantitatif estimatif (DQE) ;
- Le cadre du mémoire technique et environnemental que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat ;
- La fiche de références similaires ;
- Les Tableaux des effectifs ;
- L'attestation de visite ;
- Le règlement de la consultation (RC).

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : https://marchespublics.eure.fr.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme Eure Normandie Numérique (https://marchespublics.eure.fr/entreprise). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (questions/réponses, dépôt de candidatures et offres, demandes de complément, négociation, le cas échéant...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, reports de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable, cette adresse renseignée sera celle de tous les échanges avec le candidat dans le cadre de la notification à l'attributaire du marché et pendant toute l'exécution du marché. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement ou en cas de suppression de ladite adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien de dernières modifications éventuelles.

Un service de dépôt d'attestations sur la plateforme https://portal.aprovall.com/app permet au candidat de déposer en ligne différents documents (son KBIS, son attestation d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale, son attestation semestrielle sociale, son attestation de congés payés) dans un espace sécurisé. De plus, dans une démarche de simplification, certaines attestations issues des organismes émetteurs pourraient déjà être déposées sur la plateforme. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Copie de l'autorisation d'exercice pour l'établissement principal, et pour chaque établissement secondaire délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (article L. 612-9 du Code de la sécurité intérieure)	Non
Copie de l'agrément des exploitants individuels, des dirigeants, associés et gérants de personnes morales délivrés par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (article L. 612-6 du Code de la sécurité intérieure)	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr,** soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) / détail quantitatif estimatif (DQE) (dans un format exploitable, de type Excel)	Non
Le cadre du mémoire technique et environnemental que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
La fiche de références complétée	Non
L'attestation de visite	Non
Les tableaux des effectifs complétés	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour le lot n°1. A défaut de visite sur site, le candidat devra apporter la preuve de la connaissance des lieux dans leur état actuel. Le candidat qui n'a pas effectué la visite et n'apporte pas la preuve de sa bonne connaissance du site, verra son offre déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Il est nécessaire de contacter Madame Charny pour l'organiser : Stephanie.Charny@seine-eure-evenements.fr.

L'attention des candidats est attirée sur la date limite pour poser des questions. Si la visite a lieu moins de 10 jours avant la date de remise des offres, les candidats ne pourront pas poser de question.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marchespublics.eure.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-Rom, clé usb, ...) n'est pas autorisée.

Un guide d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics est téléchargeable sur la plateforme (rubrique « Aide » sous-rubrique « guide d'utilisation »). Ce guide à destination des opérateurs économiques décrit précisément les différentes fonctionnalités de la plateforme. Les soumissionnaires sont invités à se servir de ce guide pour utiliser la plateforme de dématérialisation des marchés publics. De plus, un test de configuration est disponible à la rubrique « se préparer à répondre » sous-rubrique « tester la configuration de mon poste » En cas de non-respect des dits prérequis par le soumissionnaire aucune garantie de fonctionnement nominal de la plateforme ne pourra être apportée.

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Communauté d'agglomération Seine-Eure

1 Place Thorel
CS10514
27405 LOUVIERS CEDEX

du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée (en utilisant un service respectant les exigences de l'annexe 8 du Code de la commande publique), à l'adresse suivante : marchespublics@seine-eure.com

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par le pouvoir adjudicateur.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
2.1-Méthodologie et organisation proposées pour l'exécution des prestations *Seront notamment valorisés :* *- L'organisation générale du dispositif et la répartition des missions et responsabilités ;* *- Les modalités de coordination et de communication avec l'exploitant du site ;* *- La qualité du reporting, la gestion et le suivi des mains courantes ;* *- Les dispositions prévues pour assurer la continuité du service en cas d'absence d'un agent (remplacement, réactivité) ;* *- La gestion des incidents, des situations d'urgence et des imprévus ;* *- La capacité du prestataire à conseiller l'exploitant et à proposer des améliorations en matière de sécurité/sûreté.*	*30.0 %*
2.2-Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations *Seront notamment valorisés :* *- Les effectifs mobilisés et leur adéquation avec les besoins du marché ;* *- Les qualifications, habilitations, formations et expériences des agents ;* *- Les moyens d'encadrement et de supervision ;* *- Les équipements, matériels et outils mis à disposition pour assurer les prestations.*	*40.0 %*
2.3-Pertinence des trois références significatives de missions similaires réalisées par le candidat durant les trois dernières années	*30.0 %*
3-Actions en faveur du développement durable	10.0 %
3.1-Eco-mobilité *Seront notamment valorisés :* *- le réalisation d'un plan de mobilité ;* *- le covoiturage ;* *- l'utilisation de moyens de transport limitant les GES ;* *- la formation à l'éco-conduite.*	*40.0 %*
3.2-Engagements sociaux et conditions de travail du personnel affecté au marché *Seront notamment valorisés :* *- Les actions en faveur de la formation continue et du développement des compétences des agents ;* *- Les mesures mises en œuvre pour favoriser la qualité de vie au travail et prévenir les risques professionnels ;* *- Les actions en faveur de l'intégration, de l'accompagnement et de la fidélisation du personnel ;* *- Les dispositions favorisant l'égalité professionnelle et la non-discrimination.*	*60.0 %*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.
Les sous-critères sont notés sur 100.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :
Les sous-critères seront notés sur l'échelle de notation comprenant les échelons suivants, avec la possibilité d'attribuer des notes intermédiaires : 100 : très satisfaisant ; 80 : satisfaisant ; 60 : assez satisfaisant ; 40 : peu satisfaisant ; 20 : très peu satisfaisant ; 0 : absence d'élément utile permettant de juger le critère ou sous-critère.

Rappel : le mémoire technique ou la note méthodologique devra contenir l'ensemble des éléments jugés pour l'analyse des offres (le candidat ne pourra apporter aucune réclamation si certains éléments contenus ailleurs que dans le mémoire technique ou la note méthodologique ne sont pas pris en compte pour l'analyse).

Le mémoire technique ou la note méthodologique devra être personnalisé au présent marché. L'absence de clarté dans la présentation du mémoire ou de la note méthodologique est susceptible de pénaliser le candidat lors de l'appréciation des sous-critères.

L'absence d'éléments demandés dans les pièces candidatures et / ou offres rend la candidature et / ou l'offre irrégulière, avec possibilité de régularisation dans les conditions de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition, de report, etc ...) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer son prix ou à justifier l'erreur matérielle et à rectifier la pièce financière erronée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les négociations pourront porter sur l'ensemble des dispositions de l'offre. Elles pourront être écrites ou orales.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Afin de simplifier et sécuriser la remise de ces documents, l'attributaire déposera ses attestations, sur la plateforme en ligne sécurisée, mise à disposition gratuitement, à l'adresse suivante : https://portal.aprovall.com/app

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marchespublics.eure.fr. Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr